

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 241-2015 RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE 300 000 \$

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2015, le conseil a adopté le règlement 241-2015 ayant pour objet de de mettre à la disposition du conseil les deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence par la création d'un fonds de roulement de de la somme de 300 000 \$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'ouvertures.

Donné à Harrington ce 8^e jour du mois de juin de l'an deux mille quinze.

La directrice générale et secrétaire-trésorière



Sarah Channell

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sarah Channell, résidant à Amherst, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 juin 2015, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8juin 2015.

